

**Décret n° 2000-420 du 30 Décembre 2000
portant rectificatif au décret n° 2000-163 du 7 août 2000
portant création, attributions et organisation du comité préparatoire
de la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies
sur les droits de l'enfant.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 2000-163 du 7 août 2000 portant création, attributions et organisation du comité préparatoire de la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations-Unies sur les droits de l'enfant ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

AU LIEU DE :

Article 2.- Le comité préparatoire de la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations-Unies sur les droits de l'enfant est composé ainsi qu'il suit :

- **Président :** le ministre à la Présidence de la République, chargé du cabinet du chef de l'Etat et du contrôle d'Etat ;
- **Vice- Président :** le ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie ;
- **Secrétaire :** le ministre de la santé, de la solidarité et de l'action humanitaire.

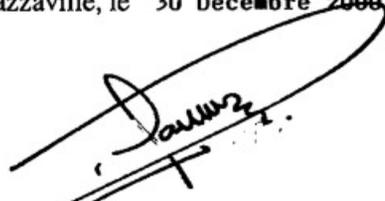
LIRE :

Article 2.- Le comité préparatoire de la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations-Unies sur les droits de l'enfant est composé ainsi qu'il suit :

- **Président** : le ministre à la Présidence de la République, chargé du cabinet du chef de l'Etat et du contrôle d'Etat ;
- **1^{er} Vice- Président** : le ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie ;
- **2^{ème} Vice- Président** : le ministre de la santé, de la solidarité et de l'action humanitaire ;
- **Secrétaires** :
 - le représentant du ministère de la santé, de la solidarité et de l'action humanitaire ;
 - le représentant de la Présidence de la République ;
 - le représentant de l'Unicef-Congo.

Le reste sans changement.

Fait à Brazzaville, le 30 Décembre 2008



Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Mathias DZON.-